

# ASSEMBLÉE NATIONALE

7 décembre 2022

---

PLF POUR 2023 - (N° 598)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF212

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général

-----

### ARTICLE 4 NOVODECIES

I. – À l’alinéa 2, substituer à l’année :

« 2025 »,

l’année :

« 2024 ».

II. – Supprimer 1’alinéa 3.

III. – Substituer à l’alinéa 4 l’alinéa suivant :

« 2° Au premier alinéa du 6, après l’année : « 2021 », sont insérés les mots : « et du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2024 ».

IV. – Supprimer les alinéas 5 à 7.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir l’article 4 novodecies dans sa version adoptée par l’Assemblée nationale en première lecture.